

Nouveau numéro AVS

Introduction d'un nouveau numéro AVS

1 Le numéro AVS actuellement en vigueur est utilisé depuis l'introduction de l'AVS en 1948. A l'origine, ce numéro se composait de huit ou de dix chiffres. Le 1^{er} avril 1972, le numéro a passé à onze chiffres.

On prépare actuellement la mise en oeuvre d'un nouveau numéro AVS. Il est prévu de l'utiliser dans l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI) et le régime des allocations pour perte de gain (APG) et de l'introduire par étapes à partir du **1^{er} juillet 2008**.

Le nouveau numéro se composera de treize chiffres, et non plus onze comme aujourd'hui. L'ancien numéro sera sauvegardé et relié au nouveau dans le registre AVS central. Le changement n'entraînera pas de perte de données.

Le numéro actuel a atteint ses limites

2

Le système actuel atteint maintenant à ses limites. D'ici peu, le numéro AVS à onze chiffres ne suffira plus, car chaque numéro ne peut être attribué qu'une seule fois. De plus, ce numéro comprend des données codées sur la personne : date de naissance (jour, mois, année), sexe, premières lettres du nom de famille, origine (Suisse ou étranger).

Le nouveau système continue à garantir à chaque personne un numéro AVS univoque, qui sera entièrement anonymisé et ne permettra plus aucune déduction sur son détenteur. Il s'aligne donc sur les exigences actuelles de la protection des données.

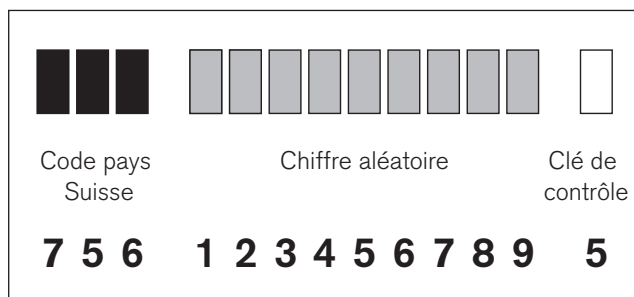
Cette nouvelle version du numéro AVS présente encore un autre avantage : elle permettra une collaboration plus efficace avec les autres systèmes européens de sécurité sociale.

A quoi sert le numéro AVS ?

Grâce au numéro AVS, les organes d'application de l'AVS/ AI (les caisses de compensation) et de l'AI (les offices AI) sont à même d'attribuer les cotisations entrantes (p. ex. les déductions de salaire) ou les prestations versées (p. ex. les rentes) à une personne donnée. Mais le numéro ne sert pas à l'identification proprement dite de la personne assurée. Ainsi, l'AVS ne connaît en principe pas l'adresse des salariés parce qu'elle ne correspond qu'avec leurs employeurs.

Le nouveau numéro AVS

3 Le futur numéro AVS à treize chiffres ne permettra plus aucune déduction sur la personne.



Tous les assurés AVS/AI ont le même code pays.

Par exemple : 756.9217.0769.85

Le nouveau certificat AVS

4 La carte AVS actuelle, grise, sera remplacée par un simple certificat, qui ne comportera plus que le nom, le prénom, la date de naissance et le numéro AVS de la personne assurée.

Questions et réponses

5

Les questions et réponses suivantes concernent :

- les personnes salariées
- les personnes qui exercent une activité indépendante
- les personnes assujetties, mais sans activité lucrative
- les personnes qui touchent une rente AVS ou AI

Qui a droit au nouveau numéro AVS ?

L'AVS attribue un nouveau numéro AVS à chacun.

Quand saurai-je quel est mon nouveau numéro AVS ?

Vous recevrez votre nouveau numéro AVS dès que cela sera nécessaire. De votre côté, vous n'avez aucune démarche à faire.

L'ancien numéro AVS garde-t-il sa validité ?

Oui, l'ancien numéro reste valide : une personne qui a déjà un ancien numéro reste identifiable par ce dernier.

Le nouveau numéro AVS me vaut-il des avantages ?

Le nouveau numéro AVS est anonymisé : personne ne peut en déduire des informations sur votre personne. Mais l'AVS et l'AI continuent, grâce au nouveau système, de pouvoir accéder efficacement à tout votre dossier.

Qui a droit au nouveau certificat AVS ?

L'AVS établit un certificat pour chaque personne.

Quand recevrai-je mon nouveau certificat AVS ?

Vous le recevrez d'office, vous n'avez aucune démarche à faire.

Que dois-je faire de mon ancien certificat AVS ?

Le garder.

6

Les questions et réponses suivantes concernent :

- les employeur-e-s

L'ensemble de mon personnel recevra-t-il un nouveau numéro AVS ?

Oui, et c'est votre caisse de compensation qui vous communiquera les nouveaux numéros AVS.

Les anciens numéros AVS gardent-ils leur validité ?

Oui, votre caisse de compensation vous informera sur la procédure à suivre lors du passage de l'ancien au nouveau numéro.

Quand m'enverra-t-on les nouveaux numéros AVS ?

Dans le courant du deuxième semestre 2008. Pour l'instant, vous n'avez aucune démarche à faire.

L'ensemble de mon personnel recevra-t-il un nouveau certificat AVS ?

Oui, et c'est votre caisse de compensation qui vous enverra les nouveaux certificats AVS.

Quand recevrai-je les nouveaux certificats AVS ?

Au plus tôt dans le courant du deuxième semestre 2008. Pour l'instant, vous n'avez aucune démarche à faire.

Qu'advient-il des anciens certificats AVS ?

Vos employés doivent les garder.

Qui est mon interlocuteur ?

Pour tout ce qui touche au nouveau numéro AVS, votre interlocuteur est votre caisse de compensation.

Renseignements

7 Les caisses de compensation, leurs agences et les offices AI donnent volontiers des renseignements. La liste complète des caisses de compensation AVS figure aux dernières pages des annuaires téléphoniques, ou à l'adresse Internet www.avs-ai.info

8 Cette fiche d'information ne donne qu'un aperçu des dispositions en vigueur. Seule la loi fait foi dans le règlement des cas individuels.



Publié par le Centre d'information AVS/AI en collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales.

Edition : novembre 2005. Reproduction partielle autorisée par l'éditeur, à condition que la source soit citée.

Ce document est également disponible sur Internet à l'adresse www.avs-ai.info